



Assemblée générale

Distr. générale
15 juin 2012

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingtième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

**Exposé écrit* présenté conjointement par France Libertés –
Fondation Danielle Mitterrand, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, le
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les
peuples, organisation non gouvernementale, sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 juin 2012]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Executions extrajudiciaires au Royaume du Maroc: Le cas Dambar, la pointe de l'iceberg*

France-Libertés Fondation Danielle Mitterrand et le Mouvement Contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples sont profondément préoccupés par le refus du Maroc d'enquêter le meurtre d'un jeune homme sahraoui, Saïd Dambar, abattu par un policier marocain le 21 décembre 2010.

Saïd Dambar avait 26 ans, un baccalauréat en économie et travaillait dans la ville occupée d'El Aaiun. Il était connu pour son comportement exemplaire à l'égard de sa famille et ses voisins, sa brillante carrière d'étudiant, un athlète ainsi qu'un travailleur concerné par la situation de son peuple.

Selon des témoins oculaires, Saïd Dambar sortait d'un café internet où il s'était rendu suivre un match de football de la ligue espagnole; quelques minutes plus tard, il a été intercepté par deux policiers en civil qui lui ont demandé ses papiers d'identité. Selon la version des témoins oculaires, Saïd n'avait pas sur lui ses papiers, ce qui avait provoqué une âpre dispute avec la police; par la suite et sans aucune provocation ou tentative d'agression, l'un des officiers a sorti son arme et a tiré un coup de feu, l'atteignant au front.

Les autorités marocaines ont arrêté le meurtrier et l'ont condamné à une peine de prison de 15 ans. Le tribunal marocain a cependant refusé de prendre en compte la responsabilité de l'Etat dans le crime et notamment le fait que l'arme utilisée appartenait à la police marocaine. Il y avait aussi d'autres anomalies dans le procès. Les autorités ont tenté par tous les moyens de déformer l'image de la victime, le policier ayant déclaré que lui et Saïd étaient amis et avaient bu avant le crime. Cette prétention a été catégoriquement démentie par la famille affirmant que Saïd était un sportif et qu'il n'avait jamais touché à l'alcool ni aux drogues et qu'il se rendait régulièrement à la mosquée pour les prières.

Le récit du meurtre apparaît suspect et la famille Dambar ainsi que toutes les organisations sahraouies des droits l'homme soupçonnent une manœuvre de camouflage. Ils ont affirmé qu'à partir du premier jour après le crime, les fonctionnaires ont rendu une série de fausses déclarations. La première nuit, quand la police est venue informer la famille, elle a prétendu que Saïd était encore vivant. Ils ont néanmoins arrêté le frère de Saïd lui disant que la victime avait battu un policier. Une fois arrivés au poste de police, ils ont changé la version lui disant que son frère avait été blessé par un coup de feu et qu'il était à l'hôpital sous stricte assistance. Quand il a insisté pour voir son frère, il n'a pas été autorisé à entrer dans la chambre où le corps de son frère – soit disant encore en vie - a été gardé pendant toute la nuit. Ce n'est que tôt le matin que le frère a pu entrer et il a été informé que Saïd était mort. Le frère de Saïd a réussi à prendre des photos du cadavre avec son téléphone portable; il était évident que la victime avait été abattue par un coup de feu entre les yeux.

Les autorités marocaines n'ont toujours pas été en mesure jusqu'ici, de donner une explication détaillée des circonstances et des faits entourant ce meurtre. La tentative de passer ce crime sous silence a atteint un point tel que la police continue d'exercer constamment des pressions et des intimidations sur la famille de la victime afin qu'elle se taise et ne réclame pas de justice.

La maison familiale a été attaquée à plusieurs reprises par la police. Des vidéos témoignent clairement de l'une de ces attaques, dont la famille a ponctuellement informé l'opinion

* Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental-BIRDHSO, une ONG sans statut consultatif partage également les opinions exprimées dans cet exposé.

publique mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une enquête de la part de la justice marocaine. Pendant une des attaques, la mère de Saïd a été agressée et blessée.

Le frère cadet a été interdit de travailler pendant toute l'année dernière (2011) tant que la famille n'accepte d'enterrer le cadavre, ce qu'elle n'avait pas fait jusque là, un an et demi après les faits, puisque le corps avait été et est encore retenu par la police à la morgue de l'hôpital marocain de Belmeïdi, dans la capitale occupée du Sahara Occidental, El Aaiun.

Les autorités marocaines refusent d'exécuter une autopsie sur le corps ou d'enquêter sur le crime, afin d'établir les responsabilités, et réparer les dommages causés à toute la famille au cours des ces deux dernières années, tel qu'elle le demande.

Nos organisations considèrent le comportement des autorités marocaines hautement condamnable et invitent instamment le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires d'examiner soigneusement ce cas que la famille a déjà présenté aux organes compétents depuis désormais presque un an.

Le cas de Saïd Dambar est juste un cas parmi beaucoup d'autres qui exigent d'être d'enquêtés. Nos organisations tiennent à rappeler que le Conseil Consultatif Marocain des Droits de L'homme¹ a reconnu dans un rapport de 2010 qu'au cours des années soixante-dix des personnes ont été exécutées par l'Etat marocain sans aucun procès. Ce rapport donne les noms de: Mohamed Salem Hamdi uld uld Abdellah, Benou Emrabih uld Mohamed, Buzeid Alamin uld Abdellah, Mouloud Lahsen Sidiya, Buleila Omar uld Mahyub uld Buyemaa, Mohamed Nayem uld Lejlifa uld Abderrahman, Hadia uld Mohamed Emabarec Zaidan, Zaid Mohamed Malainin, Hamudi uld Saleh Brahim uld uld Hnini, Lehbib Gala Lahsen Lehbib, Ahmed Mohamed Mehdi Lemaadel, Limam uld Brahim Tayeb et Hamudi Mohamed Lehbib Bairi.

Le même rapport donne les noms de quelques 350 Sahraouis qui ont été tués dans des camps de détention secrets ou dans des bases militaires entre les années soixante-dix et les années quatre-vingt-dix, sans que des éclaircissements ne soient donnés à leurs familles, et sans leur remettre les restes des cadavres afin de leur permettre de pouvoir les enterrer.

Les violations commises contre le droit à la vie et la sécurité physique des civils sahraouis ont été souvent rapportées par les organisations sahraouies des droits de l'homme. Ces ONG ne peuvent pas rendre compte ou enquêter efficacement ces crimes et abus car les autorités marocaines leur refusent tout enregistrement légal, et ciblent les défenseurs des droits humains sahraouis; beaucoup d'entre eux sont à l'heure actuelle en prison, y compris un groupe de 22 Sahraouis détenus depuis novembre 2010 dans la prison de Salé en attente de jugement devant un tribunal militaire.

Nos organisation estiment que la protection et le respect des droits de l'homme dans le territoire non-autonome du Sahara Occidental fait cruellement défaut et se joignent aux autres organisations internationales de défense de droits de l'homme ainsi qu'aux gouvernements pour demander la constitution d'un bureau de surveillance du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme dans cette région qui relève de l'autorité de l'ONU, étant toujours à l'ordre du jour des Nations Unies concernant la décolonisation.

¹ http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/annex_verite_.pdf. S'adresser à France-Libertés pour la traduction.